



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ukraine

Question écrite n° 28074

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le maintien en poste du conseiller agricole détaché par la France auprès du ministère ukrainien de la politique agricole. Si la fin de cette affectation est prévue pour le 30 novembre 2003, il convient de souligner que la présence d'un expert agricole français au sein même des instances décisionnelles ukrainiennes est d'un intérêt de premier plan pour la France. En effet, l'Ukraine redevient une puissance agricole de première importance avec laquelle il est indispensable que notre pays poursuive une coopération dynamique. Les échanges franco-ukrainiens ont d'ailleurs considérablement évolué grâce à l'action de notre expert agricole français. Ainsi, l'afflux de délégations du secteur agro-alimentaire et la mise en oeuvre de contrats significatifs en sont une excellente illustration. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin que la France puisse toujours compter sur la présence d'un expert agricole français auprès du ministère ukrainien de l'agriculture et ce, dans l'intérêt du développement de la coopération et des échanges économiques entre nos deux pays.

Texte de la réponse

La question du maintien du poste de conseiller agricole français placé auprès du ministre de la politique agricole d'Ukraine a été examinée lors du comité de suivi des agents à l'international du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité. Compte tenu des demandes et des priorités définies lors de ce comité, il n'a pas été possible de maintenir le poste de conseiller agricole en Ukraine. Ainsi, la mission de M. Michel Philippe Durand, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, qui était en poste en Ukraine depuis 1998, a pris fin le 30 novembre 2003. Cette décision ne correspond pas à un désintérêt pour la coopération avec l'Ukraine dans le secteur agroalimentaire. Compte tenu de l'importance du secteur agroalimentaire en Ukraine, de ses perspectives ainsi que des besoins des opérateurs français tant au niveau des exportateurs que des investisseurs, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité partage le point de vue relatif à la nécessité que la mission économique près l'ambassade de France à Kiev porte une attention toute particulière au secteur agricole et agroalimentaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une personne suit spécifiquement le secteur à la mission économique. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité veille, avec le ministère délégué au commerce extérieur, à ce que cette attention permette à la France de saisir les enjeux liés à l'évolution de la situation en Ukraine dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28074

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8556

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 524